
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique qu'une note de "présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis 2020, la crise sanitaire, la crise économique, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie ainsi que les effets de la loi de finances 2025 avec ses nouveaux prélèvements sur les collectivités, ont multiplié les effets pesant sur l'épargne et maintenu le climat d'incertitude.

La préparation du budget 2026 a été de nouveau marquée par cette situation politique exceptionnelle que connaît le pays et qui entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier. L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été 2024 entraînent des conséquences sur l'économie française avec un coût de la dette qui progresse, la dégradation de la note de la France par les agences de notation et un ralentissement de la consommation par des comportements attentistes des ménages.

**Une croissance faible et un taux d'inflation stable,
Une dégradation de la dette et du déficit public**

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s'élève en 2024 à 154,1 milliards d'euros après 153,7 milliards d'euros en 2023. Le déficit des administrations locales, qui reste très mesuré, augmente également, s'établissant à 16,7 milliards d'euros en 2024, après 9,5 milliards d'euros en 2023. L'excédent des administrations de sécurité sociale décroît en 2024 avec 1,2 milliard d'euros, alors qu'elles affichaient un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2023.

Le déficit public va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 203 Md€ en 2024 à 3 305 Mds €. Le ratio de dette publique en point de PIB augmente donc à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023. On note toutefois que si la dette de l'Etat progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d'endettement du secteur public local s'est toujours situé à un niveau proche de 10 % alors que l'Etat dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90 %.

L'encours de la dette des collectivités locales est de 212.7 milliards d'euros et l'épargne brute se situe à 41.9 milliards d'euros à l'issue de l'exercice 2024 selon la note de conjoncture de la Banque postale (sept. 2025). La capacité de désendettement, toutes collectivités locales confondues, est donc de 5.1 années soit en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Les principales mesures du PLF 2026 concernant les collectivités locales sont :

- La hausse des cotisations patronales CNRACL : +12 points entre 2024 et 2028.
- La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (à périmètre constant).
- L'absence de prélèvement au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) pour les communes.

Cette année 2026 connaît à nouveau une augmentation des bases d'imposition. En effet, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, (bases d'imposition) relève d'un calcul codifié à l'article 1518 bis du CGI et calculé sur la base des Indices des Prix à la Consommation harmonisé des mois de novembre N-1 et novembre N-2. Ainsi, pour 2026, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,8%.

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 31 décembre 2025 à 27 266 habitants (27 116 habitants au recensement précédent). Près de 40% des Sannoisiens ont moins de 30 ans.

La population légale prise en compte pour le calcul des dotations a été fixée à 27 270 habitants (fiche DGF 2025) contre 27 254 habitants (fiche DGF 2024).

2 – PRIORITES DU BUDGET

Le budget 2026 présenté le 14 avril 2026 par le conseil municipal est établi autour des 4 axes que sont :

- La maintenance des équipements, hors transition énergétique,
- La transition énergétique : travaux dans les écoles, les équipements sportifs, culturels,
- Les aménagements urbains : réfection de voirie, ANRU,
- Les ambitions programmatiques : réhabilitation de la Villa Rozée et construction du pôle santé, programmes inscrits au contrat d'aménagement régional (CAR) signé entre la Région et la ville de Sannois.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes d'investissement à 22 007 000,00€,

Il présente un suréquilibre en fonctionnement de 700 000,00€ avec

50 784 545,00€ de dépenses et

51 484 545,00€ de recettes

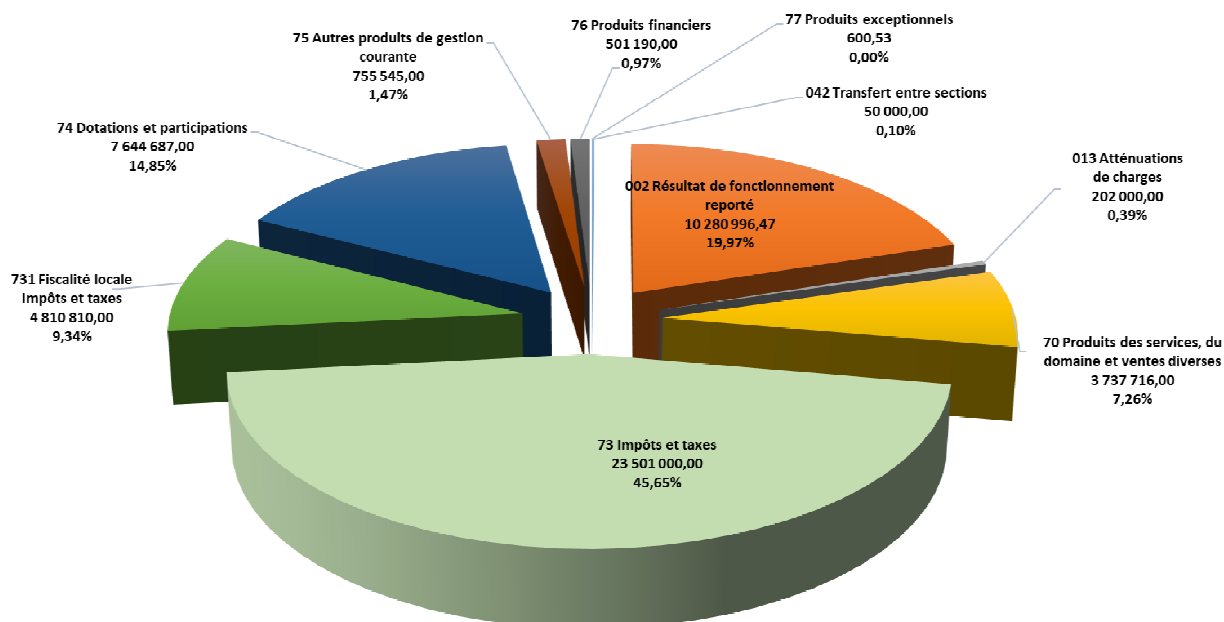
3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

3-I. La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

		Exercice	2026
Type de mouvement	Chapitre		Montant du BP
RECETTES			
ORDRE			
	042 Transfert entre sections		50 000,00
Total : Ordre			50 000,00
REELLES			
	002 Résultat de fonctionnement reporté		10 280 996,47
	013 Atténuations de charges		202 000,00
	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 737 716,00
	73 Impôts et taxes		23 501 000,00
	731 Fiscalité locale Impôts et taxes		4 810 810,00
	74 Dotations et participations		7 644 687,00
	75 Autres produits de gestion courante		755 545,00
	76 Produits financiers		501 190,00
	77 Produits exceptionnels		600,53
Total : Réelles			51 434 545,00
Total : RECETTES			51 484 545,00

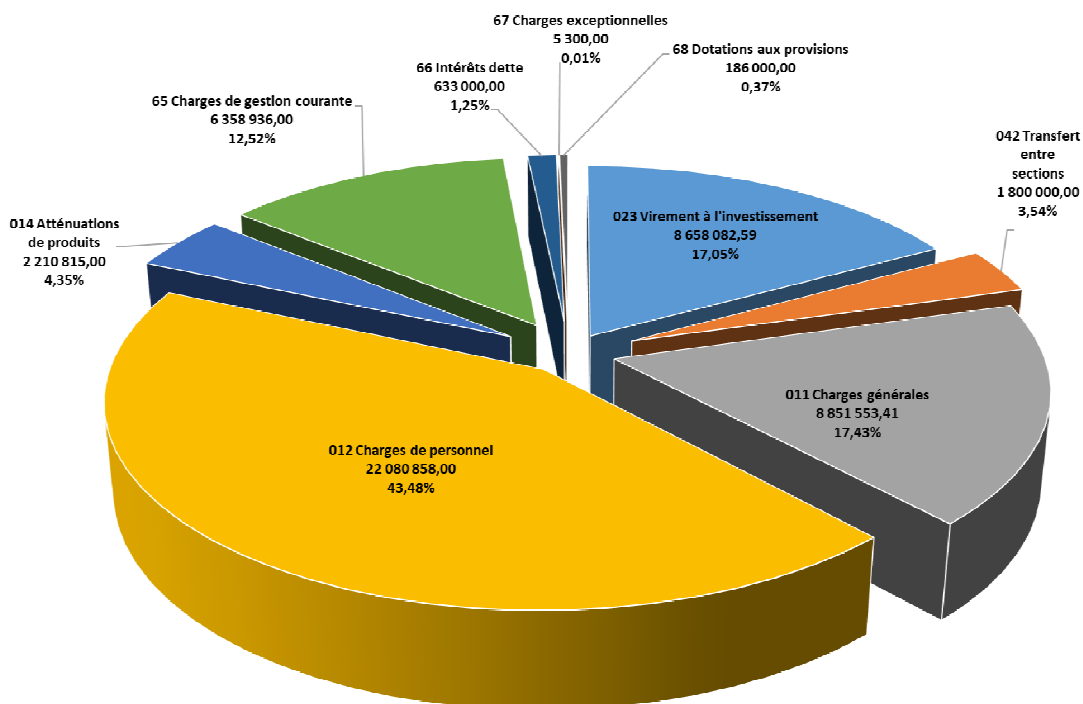
Répartition des recettes de fonctionnement : 51 484 545,00€



Dépenses de fonctionnement

		Exercice	2026
Type de mouvement	Chapitre	Montant du BP	
DEPENSES			
ORDRE	023 Virement à l'investissement		8 658 082,59
	042 Transfert entre sections		1 800 000,00
	Total : Ordre		10 458 082,59
REELLES	011 Charges générales		8 851 553,41
	012 Charges de personnel		22 080 858,00
	014 Atténuations de produits		2 210 815,00
	65 Charges de gestion courante		6 358 936,00
	66 Intérêts dette		633 000,00
	67 Charges exceptionnelles		5 300,00
	68 Dotations aux provisions		186 000,00
Total : Réelles		40 326 462,41	
Total : DEPENSES			50 784 545,00

Répartition des dépenses de fonctionnement : 50 784 545,00€



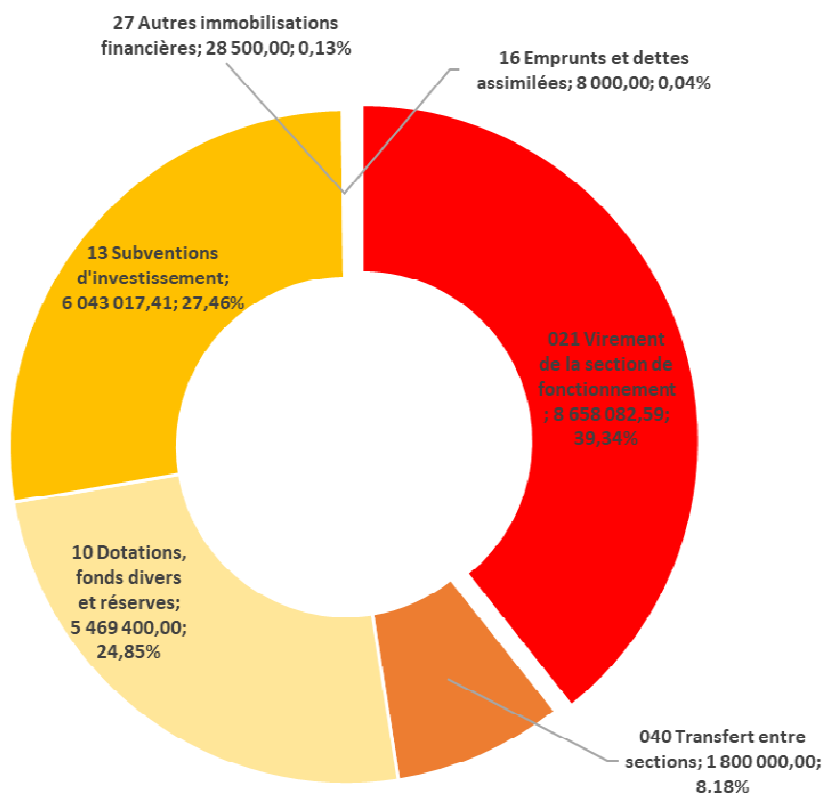
3-2. La section d'investissement

Recettes d'investissement

Exercice		2026		
Type de movt	Chapitre	Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2026
RECETTES				
ORDRE				
	021 Virement de la section de fonctionnement	8 658 082,59		8 658 082,59
	040 Transfert entre sections	1 800 000,00		1 800 000,00
	041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
Total : Ordre		10 458 082,59	0,00	10 458 082,59
REELLES				
	001 Résultat d'investissement reporté			0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	4 790 200,00	679 200,00	5 469 400,00
	13 Subventions d'investissement	2 186 268,16	3 856 749,25	6 043 017,41
	16 Emprunts et dettes assimilées	8 000,00		8 000,00
	27 Autres immobilisations financières	28 500,00		28 500,00
Total : Réelles		7 012 968,16	4 535 949,25	11 548 917,41
Total : RECETTES		17 471 050,75	4 535 949,25	22 007 000,00

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

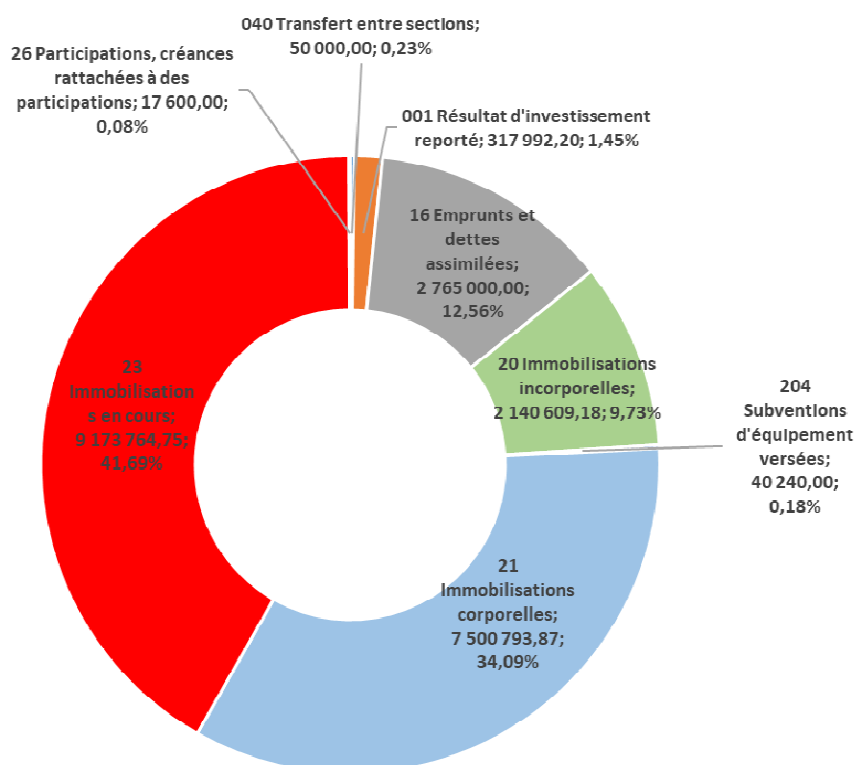
22 007 000,00€



Dépenses d'investissement

Type de mouvt	Exercice	Chapitre	2026		
			Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2026
DEPENSES					
ORDRE					
		040 Transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
		041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
Total : Ordre			50 000,00	0,00	50 000,00
		001 Résultat d'investissement reporté	317 992,20		317 992,20
		13 Subventions d'investissement	1 000,00		1 000,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	2 765 000,00		2 765 000,00
		20 Immobilisations incorporelles	1 882 771,67	257 837,51	2 140 609,18
		204 Subventions d'équipement versées	40 240,00		40 240,00
		21 Immobilisations corporelles	6 101 312,20	1 399 481,67	7 500 793,87
		23 Immobilisations en cours	6 054 776,93	3 118 987,82	9 173 764,75
		26 Participations, créances rattachées à des participations	17 600,00		17 600,00
Total : Réelles			17 180 693,00	4 776 307,00	21 957 000,00
Total : DEPENSES			17 230 693,00	4 776 307,00	22 007 000,00

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 22 007 000,00€



4 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES)

Suite aux transferts des budgets annexes du Stationnement Payant et de l'Assainissement, respectivement au 31/07/2017 et au 01/01/2018 à la Communauté d'Agglomération Val Parisis la ville de Sannois ne dispose plus d'aucun budget annexe.

5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT

Pour ce budget 2026, les efforts porteront sur :

- Travaux dans le cadre de l'ANRU,
- Requalification, aménagements, sécurisation de la voirie.
- Maintenance des équipements numériques,
- Réhabilitation du centre Cyrano : mise en conformité électrique, étude de réhabilitation,
- Rénovation de la villa Rozée,
- Création du pôle Santé,
- Travaux, aménagements et équipements dans les structures sportives,
- Travaux, aménagements et équipements dans les bâtiments et cours scolaires,
- Acquisition de véhicules participant au verdissement de la flotte automobile,

6 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

Les épargnes (de gestion, brute et nette) depuis 2020

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Epargne de gestion (*)	5,29	5,58	6,81	4,91	3,30	3,94
Epargne brute (CAF)(**)	4,48	4,87	6,58	4,54	2,83	3,69
Epargne nette (CAF nette) (***)	1,92	2,17	3,59	1,68	0,02	0,70
Encours de dette en M€ au 31/12	26,63	24,13	22,15	19,29	20,49	17,50
Capacité de désendettement (en années)	5,9	5,0	3,4	4,3	7,3	4,7

(*) Recettes courantes - Dépenses courantes

(**) Epargne de gestion - frais financiers + solde financiers, exceptionnels et provisions

(***) Epargne brute - remboursement du capital dette

7 – NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette : structure et gestion

7.1. Le stock de dette au 01/01/2026

La dette communale au 01/01/2026 comporte 32 emprunts pour un encours de 17 503 801,28€.

Pour l'exercice en cours, le taux moyen ressort à 3,69%, la durée résiduelle à 9 ans et 5 mois.

7.2. La structure par type de taux

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2026	%
Fixe	15 372 551,28	87,83%
Structuré	200 000,00	1,14%
Indexé	1 931 250,00	11,03%
TOTAL	17 503 801,28	100,00%

La dette structurée représente 1,14% de l'encours et se compose d'un emprunt Société Générale dont le taux est basé sur la différence des inflations Europe/France.

La dette à taux indexé représente 11,03% et se compose d'un emprunt Société de Financement Local (CRD de 31 250€) et d'un emprunt Agence France Locale (CRD de 1,9M€) indexés tous les deux sur l'Euribor 3 mois.

8 – CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 4,3 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

9 – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, les communes ont cessé de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. En compensation de cette perte du produit de la THRP, les communes se voient transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les taux 2026 sont les suivants :

TAXES	RAPPEL TAUX 2025	PROPOSITIONS TAUX 2026
- Taxe Habitation sur Résidences Secondaires	18,97	18,97
- Foncier bâti	40,18	40,18
- Foncier non bâti	72,97	72,97

10 – PRINCIPAUX RATIOS

COMMUNE DE SANNOIS - COMMUNE DE SANNOIS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	27270

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1303.224516

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1478.78
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1509.11
3	Dépenses d'équipement brut / population	691.43
4	Encours de dette / population (2) (3)	594.3
5	DGF / population	234.84
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54.76
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104.69
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45.82
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39.38
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.01

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

11 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 1er janvier 2026, 427 emplois budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2026 contre 464,20 en 2025.

Le montant total prévu au chapitre 012 s'élève à 22 080 858,00€ contre 21 708 074,00€ au BP 2025.

Les charges de personnel indiquées représentent 43,48% des dépenses totales de fonctionnement et 54,76% des dépenses réelles de fonctionnement.